



Conseil d'administration

322^e session, Genève, 30 octobre-13 novembre 2014

GB.322/INS/4/1

Section institutionnelle

INS

Date: 24 septembre 2014

Original: anglais

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions découlant des travaux de la 103^e session de la Conférence internationale du Travail: Suivi de la résolution relative à la deuxième discussion récurrente sur la question de l'emploi

Objet du document

Les conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi adoptées par la Conférence internationale du Travail en juin 2014 indiquent que, pour résoudre les problèmes d'emploi actuels, il importe de pouvoir s'appuyer, aux niveaux mondial et national, sur des stratégies de croissance inclusives, proactives et axées sur l'emploi, ainsi que sur des cadres de politiques équilibrés et cohérents. Le présent document propose les principaux éléments d'un plan de suivi destiné à permettre au Bureau de donner effet à ces conclusions pendant la période 2014-2018.

Le Conseil d'administration est invité à donner des orientations sur ce plan de suivi (voir le projet de décision au paragraphe 61).

Objectif stratégique pertinent: Emploi.

Incidences sur le plan des politiques: Oriente l'action future du Bureau.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Incidences pour l'établissement d'autres priorités dans le programme et budget pour 2014-15 et pour les futures propositions de programme et de budget. La mobilisation de ressources extrabudgétaires est nécessaire pour mettre en œuvre le plan de suivi.

Suivi nécessaire: Décision fondée sur les informations fournies.

Unité auteur: Département des politiques de l'emploi (EMPLOYMENT).

Documents connexes: ILC103-PR12(Rev.); GB.322/PFA/1; GB.322/POL/1; GB.322/INS/6.

I. Introduction

1. A sa 103^e session (juin 2014), la Conférence internationale du Travail a consacré une deuxième discussion récurrente à l'objectif stratégique de l'emploi, dans le cadre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. La Conférence a adopté la résolution et les conclusions qui ont résulté de cette discussion ¹.
2. Le présent document présente la stratégie et les mesures de suivi proposées par le Bureau pour donner effet aux conclusions. Le plan d'action couvre cinq années, soit la période 2014-2018, dont le terme pourrait coïncider avec la prochaine discussion récurrente sur l'emploi, si le Conseil d'administration en décide ainsi ². Le fait de disposer d'une période de cinq ans (deux périodes biennales et demie) permettra d'assurer une mise en œuvre cohérente des objectifs prioritaires du Bureau.

Contexte

3. Les conclusions de la deuxième discussion rappellent que la situation globale de l'emploi reste difficile: la reprise est inégale et de nombreux pays sont confrontés à une grave crise de l'emploi. Au niveau mondial, il faudrait créer 600 millions d'emplois au cours des dix prochaines années pour absorber la population actuellement au chômage (environ 200 millions de personnes) et les futurs arrivants sur le marché du travail. Le chômage de longue durée et la précarité de l'emploi ont progressé, en particulier dans les pays les plus touchés par la crise mondiale. Le sous-emploi, l'emploi informel et le travail qui ne protège plus de la pauvreté restent trois phénomènes notables dans de nombreux pays, et on constate d'une manière générale un décalage entre la progression des salaires et celle de la productivité. Les inégalités se sont aggravées, et les déséquilibres entre les hommes et les femmes persistent. Ce sont les jeunes et les femmes qui sont le plus concernés.
4. Des transformations structurelles à long terme liées à la mondialisation viennent s'ajouter aux déficits conjoncturels pour reconfigurer le monde du travail: nouvelle géographie de la croissance, évolution technologique, impératif d'un développement durable respectueux de l'environnement, creusement des inégalités, découplage entre croissance économique et création d'emplois décents, déséquilibre croissant entre l'offre et la demande de compétences, vieillissement de la population dans certaines sociétés et rajeunissement dans d'autres, augmentation des migrations de main-d'œuvre, etc.
5. La discussion récurrente sur l'emploi de 2014 a permis aux mandats de l'OIT de s'informer mutuellement des résultats des mesures mises en œuvre depuis la première discussion récurrente de 2010. La Conférence s'est appuyée sur un rapport établi par le

¹ BIT: Résolution et conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur la question de l'emploi, *Compte rendu provisoire*, n° 12(Rev.), Conférence internationale du Travail, 103^e session, Genève, 2014, http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/103/reports/WCMS_246166/lang--fr/index.htm.

² Le Conseil d'administration a déjà approuvé les dates des prochaines discussions de la CIT au titre de la Déclaration de 2008: discussion récurrente sur l'objectif stratégique de la protection sociale (protection des travailleurs) en 2015, évaluation de l'impact de la Déclaration sur la justice sociale en 2016, discussion récurrente sur l'objectif stratégique des principes et droits fondamentaux au travail en 2017.

Bureau³ pour examiner en détail l'action menée par ce dernier au titre du suivi des conclusions de 2010⁴.

6. Cette deuxième discussion sur l'emploi a permis à la fois d'engager un débat sur les politiques et l'action et, en matière de gouvernance, de passer en revue les activités du Bureau et d'arrêter les futures priorités.

Conclusions de 2014 sur l'emploi: Neuf principes directeurs et 15 éléments d'un cadre global de politiques de l'emploi

7. Les conclusions, établies sur la base d'un consensus tripartite solide, définissent clairement un ensemble de priorités, fournissent des orientations aux mandants et guident l'action du Bureau. Elles indiquent que l'OIT et ses mandants sont déterminés à relever le défi d'une reprise et d'un développement durables à l'aide de stratégies de croissance inclusives, proactives et axées sur l'emploi, ainsi que de cadres de politiques équilibrés, cohérents et bien articulés, tant au niveau mondial que national. Elles confirment également qu'il est indispensable d'investir dans des emplois de qualité pour relancer la croissance et promouvoir des sociétés plus inclusives, tant dans les économies développées que dans les pays en développement.
8. Les conclusions énoncent neuf principes directeurs pour encadrer l'action à mener au service de l'objectif du plein emploi productif et librement choisi et du travail décent. Ces principes directeurs soulignent notamment la nécessité de promouvoir la qualité et la quantité des emplois au moyen d'une combinaison de politiques macroéconomiques, de politiques du marché du travail et de politiques sociales cohérentes. Elles confirment que les politiques et services publics et les initiatives du secteur privé se complètent et qu'il est nécessaire d'assurer leur cohérence.
9. Les conclusions énoncent que chaque Etat Membre devrait promouvoir un cadre global de politiques de l'emploi fondé sur des consultations tripartites et définir les 15 éléments constitutifs de ce cadre, en tenant compte de la spécificité du contexte national.

II. Suivi proposé par le Bureau

10. En ce qui concerne l'action du Bureau, les conclusions fournissent des orientations pour l'action en cours dans divers domaines et définissent de nouvelles priorités. La stratégie présentée ci-après est destinée à donner effet à la résolution pendant la période 2014-2018.
11. Il s'agit principalement de promouvoir en matière de politique de l'emploi une conception qui intègre théorie et action concrète, qui se place dans la double perspective de l'offre et de la demande, qui envisage l'emploi sous ses aspects quantitatifs et qualitatifs, et qui tient compte des interactions entre les divers types d'interventions. Cette approche se fonde sur des données qui montrent qu'en matière d'emploi c'est souvent en s'appuyant

³ BIT: Résolution concernant la discussion récurrente sur l'emploi, Conférence internationale du Travail, 99^e session, Genève, 2010.

⁴ BIT: *Des politiques de l'emploi pour une reprise et un développement durables: Discussion récurrente au titre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable*, Rapport VI, Conférence internationale du Travail, 103^e session, Genève, 2014.

sur un ensemble cohérent de stratégies, associant mesures macroéconomiques et interventions sur le marché du travail, que l'on obtient de bons résultats.

12. La stratégie associe des mesures à court terme pour combler les déficits conjoncturels d'emplois et des interventions à long terme pour faire face aux transformations structurelles qui sont en train de reconfigurer le monde du travail. L'égalité entre les hommes et les femmes est un objectif transversal, intégré à chacun des volets du plan de suivi.
13. La stratégie de suivi tient compte du nombre croissant de demandes d'assistance présentées par les pays, de la diversité des contextes nationaux ainsi que de la spécificité des besoins des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.
14. La stratégie propose une combinaison de moyens d'action: recherche sur les politiques, enrichissement des bases de données sur l'emploi, élaboration de nouveaux moyens d'action, renforcement des capacités des mandants, activités consultatives et coopération technique pour encadrer l'action menée dans les pays, travail de sensibilisation à l'échelon mondial. La promotion du dialogue et le renforcement des partenariats, aux niveaux national, régional et mondial, seront présents à tous les stades du processus.
15. On trouvera ci-après une présentation détaillée des mesures de suivi, associées aux rubriques thématiques des conclusions de 2014.

Conception et assistance en matière de politiques nationales et d'actions

16. Pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre global de politiques de l'emploi proposé dans les conclusions, le Bureau propose d'étendre les diagnostics nationaux intégrés sur l'emploi⁵ à d'autres domaines d'action, dans le cadre d'une coopération avec différents départements et bureaux extérieurs concernés. Une importance toute particulière sera accordée aux éléments suivants: politiques salariales, conditions de travail, environnement propice aux entreprises, protection sociale, liberté syndicale et négociation collective. Cette approche sera mise en œuvre à titre expérimental en 2015 au titre du premier domaine de première importance et sera appliquée ultérieurement, à la demande, dans une dizaine de pays, au cours des cinq années prévues pour la mise en œuvre du plan de suivi.
17. Pour aider à la mise en place de ce cadre global, les activités relatives à l'emploi rural, à la transition vers l'économie formelle, à la dynamique démographique et aux migrations de main-d'œuvre seront renforcées, moyennant diverses interventions spécifiques rattachées aux domaines de première importance et aux résultats correspondants définis dans le programme et budget. L'égalité entre hommes et femmes et la promotion de la diversité compteront parmi les principaux objectifs de cette approche.
18. L'accent sera placé sur la mise en œuvre des politiques et le Bureau aidera les Etats Membres à mettre en place des systèmes fiables de suivi et d'évaluation afin d'évaluer l'incidence des politiques sur l'emploi. A cet effet, il mettra au point des outils et organisera des ateliers interrégionaux pour l'échange des bonnes pratiques.

⁵ Pour des informations plus détaillées, voir BIT: *Guide pour la formulation des politiques nationales de l'emploi* (Genève, 2012).

19. Les politiques nationales seront analysées et la base de données actuelle sur les politiques de l'emploi sera enrichie. Deux rapports globaux, l'un qui analysera l'évolution des politiques de l'emploi à partir de la base de données et l'autre qui dressera un bilan de ces politiques, seront publiés à la fin de 2015 et à la fin de 2017.
20. Le cours annuel de l'OIT sur les politiques nationales de l'emploi, organisé en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin) continuera de renforcer les capacités des mandants, et le matériel pédagogique sera régulièrement actualisé sur la base des études et des outils les plus récents. De plus, il est proposé d'organiser trois cours régionaux aux cours de la période 2014-2018 si les ressources disponibles le permettent.
21. Une évaluation de l'efficacité des services de l'emploi (tant publics que privés) sera effectuée dans quelques pays en développement, à l'aide d'un modèle standard. Il s'agira notamment de déterminer si ces services répondent aux besoins des jeunes et de l'économie informelle.

Politique macroéconomique favorable à l'emploi

22. Le Bureau va développer les travaux entrepris à partir de 2010 dans le domaine des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi. Une attention toute particulière sera accordée aux analyses portant sur: i) l'impact sur la demande globale et les inégalités; ii) les politiques industrielles et sectorielles qui favorisent les transformations structurelles productives; iii) le lien entre les politiques macroéconomiques et les entreprises durables; iv) les liens entre la productivité et l'emploi aux niveaux macroéconomique, sectoriel et microéconomique; v) le financement des politiques en faveur de l'emploi; vi) les mesures budgétaires en faveur de l'emploi des jeunes.
23. Le Bureau propose d'élaborer des éléments d'orientation et des outils, notamment des notes de synthèse, qui porteront sur certains aspects des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi en 2014-2018.
24. Il est prévu d'organiser, en collaboration avec le Centre de Turin, un nouveau programme de formation sur les politiques macroéconomiques favorables à l'emploi qui s'adressera aux fonctionnaires des banques centrales, des ministères des finances et des ministères de la planification. Cinq activités de renforcement des capacités sont prévues pour les syndicats pendant la période 2014-15.

Entreprises durables

25. De nouvelles initiatives seront prises pour intégrer les travaux relatifs à l'environnement favorable dans les domaines d'action prioritaires du Bureau, sur la base des conclusions de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables de 2007, et compte tenu en particulier du cadre global de politiques de l'emploi mentionné plus haut.
26. La promotion de l'entrepreneuriat, des petites et moyennes entreprises (PME) et des coopératives sera étendue à davantage de pays, par le relais de diverses activités de coopération technique.
27. Les travaux seront axés sur les entreprises durables et leurs liens avec la formalisation, ainsi que sur les liens entre la productivité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise.

28. Un nouveau domaine d'activité sera l'analyse des liens entre la productivité, l'emploi et les salaires au niveau de l'entreprise.
29. La base de connaissances et les activités de conseil portant sur les liens entre les entreprises et les chaînes de valeur mondiales et le commerce seront encore renforcées.
30. La promotion à l'échelon national de la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale permettra de mieux aligner les stratégies et les pratiques des entreprises sur les priorités publiques et les programmes mis en œuvre dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle, des conditions de travail et des relations professionnelles, l'objectif étant de promouvoir une croissance plus inclusive.

Politiques en matière de compétences et employabilité

31. Le travail consistera essentiellement à aider les mandants à réduire les déficits de compétences qui peuvent accompagner la diversification de l'économie, en tenant compte des besoins de compétences des PME, des exigences particulières des secteurs d'exportation, des nouvelles technologies et de l'écologisation des économies.
32. Les outils permettant d'anticiper les besoins seront systématiquement utilisés pour les évaluations effectuées dans le domaine de l'emploi et l'élaboration des politiques globales de l'emploi.
33. Des études empiriques et des outils axés sur divers systèmes de reconnaissance des compétences viseront à remédier au déséquilibre entre l'offre et la demande de travail sur les marchés nationaux et à améliorer les politiques relatives aux migrations de main-d'œuvre.
34. Des travaux de recherche et des activités consultatives seront expressément consacrés à la transition de l'école à la vie active, pour les jeunes, et à la formation tout au long de la vie pour les travailleurs déjà engagés dans la vie professionnelle et les seniors. Des projets de coopération technique seront mis en œuvre pour répondre aux besoins des groupes vulnérables, en particulier dans les zones rurales, ainsi que des personnes participant à des systèmes d'apprentissage informels.

Emploi des jeunes

35. Des activités continueront d'être menées dans le cadre de la stratégie de suivi de l'appel à l'action de 2012 et du domaine de première importance intitulé «Des emplois et des qualifications pour les jeunes», examinés par le Conseil d'administration⁶. En ce qui concerne l'objectif spécifique défini dans les conclusions de 2014, le Bureau a commencé de passer en revue plusieurs stratégies d'activation pour l'emploi des jeunes, qui combinent divers éléments du cadre global de politiques pour faciliter le passage de l'école à la vie active.
36. Le Bureau a également entrepris des recherches sur l'interaction des politiques de l'offre et des politiques de la demande ainsi que sur les liens entre les politiques et les institutions du marché du travail. Le but de ces recherches est de comprendre comment ces politiques et ces institutions se complètent pour promouvoir des emplois de qualité pour les jeunes.

⁶ Documents GB.316/INS/5/2 et GB.320/POL/1.

37. Les initiatives nationales correspondant au volet «Ce qui marche pour l'emploi des jeunes» du deuxième domaine de première importance aident aussi le Bureau à évaluer l'efficacité de telle ou telle combinaison de mesures. Le travail effectué à cet effet comporte plusieurs éléments: expérimentation d'approches novatrices, évaluation des politiques et programmes, analyse des méthodes et outils préconisés par le BIT pour promouvoir l'emploi des jeunes et diffusion de bonnes pratiques.
38. Les systèmes d'apprentissage de qualité resteront une question prioritaire, conformément à la volonté manifestée par les mandants de faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail, d'élargir l'éventail des professions auxquelles les femmes ont accès et de garantir de bonnes conditions de travail aux apprentis.
39. Un nouveau programme interrégional de coopération technique sera lancé en octobre 2014 afin d'élargir le soutien du Bureau aux Etats Membres. Une analyse de l'impact de l'approche par le renforcement de l'autonomie économique des communautés rurales (deuxième domaine de première importance) sur l'emploi et les sources de revenu des jeunes Africains des zones rurales sera utilisée pour élaborer de futurs projets de coopération technique et inclure cette approche dans les politiques nationales de développement rural.

Politiques industrielles, sectorielles, commerciales et d'investissement, et transition vers le développement durable

40. L'accent sera mis sur la collecte, l'analyse et la diffusion de bonnes pratiques en matière de politiques industrielles et sectorielles, soit celles qui contribuent à la création d'emplois de qualité et aux transformations structurelles.
41. Des méthodes d'analyse de l'impact des investissements sectoriels, des politiques commerciales et du développement des infrastructures sur l'emploi seront mises au point et constitueront autant d'outils d'aide à la décision pour les responsables politiques.
42. Le Bureau élargira ses services dans le domaine des programmes d'investissement à forte intensité de main-d'œuvre pour des pays se trouvant à différents stades de développement et accordera la priorité aux travaux d'infrastructure verte; il s'appuiera à cet effet sur de nombreuses activités de coopération technique.
43. Le Bureau contribuera à la conception et la pérennisation de programmes innovants d'emplois publics, comportant des garanties en matière d'emploi et attachant une grande importance aux socles de protection sociale, à la qualité du travail, à l'organisation des travailleurs du secteur informel et aux audits sociaux.
44. Le Bureau consolidera ses projets de coopération technique en vue d'aider les pays à analyser l'incidence sur l'emploi des politiques commerciales, des politiques sectorielles et des politiques de formation, et de renforcer les capacités des mandants.

Transition vers l'économie formelle

45. Il s'agira principalement d'intégrer des stratégies de transition vers l'économie formelle dans un cadre global de politiques de l'emploi. Une aide à la collecte d'informations et à l'analyse de l'économie informelle guidera la conception de ces stratégies. De plus, le Bureau prêtera son concours à des actions ciblées, destinées à faciliter la transition de certaines catégories de travailleurs et d'unités ou secteurs économiques.

Activités normatives

46. Le Bureau continuera de promouvoir la ratification et l'application effective de toutes les conventions pertinentes en matière d'emploi, en particulier la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, en aidant dix pays à procéder au travail préparatoire, son but étant de parvenir à cinq ratifications pendant la période d'exécution du plan de suivi. La mise en œuvre de la convention n° 122 sera étroitement associée aux activités destinées à aider les Etats Membres à mettre en œuvre le cadre global de politiques de l'emploi ainsi qu'au renforcement des capacités.
47. La promotion du nouvel instrument régissant la transition vers l'économie informelle (sous réserve de son adoption en juin 2015) et le renforcement systématique des capacités correspondantes seront entrepris dans les cinq régions au cours de la période de cinq ans considérée et feront partie intégrante du travail consacré aux politiques de l'emploi.
48. Le Bureau préparera la double discussion concernant la révision de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, destinée à actualiser les recommandations qui s'adressent aux pays sortant d'un conflit ou touchés par des catastrophes naturelles, en les appliquant aussi à la situation contemporaine des Etats fragiles.

Renforcement des connaissances sur les questions nouvelles et émergentes

49. Les conclusions pointent une série de questions et tendances nouvelles qui façonnent le monde du travail et invitent le Bureau à réaliser des études orientées vers l'action et/ou à consolider les connaissances en la matière. On trouvera ci-après une présentation succincte du travail envisagé pour la période de cinq ans:
 - i) L'étude commencée en 2013 sur **le chômage structurel/de longue durée** et les mesures à prendre pour y faire face sera étoffée: elle analysera en outre l'évolution des tendances et spécificités de ce phénomène en fonction du contexte de développement ainsi que les principales causes de cette évolution. Les résultats de ce travail seront publiés et des réseaux seront mis en place, notamment avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des institutions régionales.
 - ii) Un programme de recherche sur **la transition démographique** a été mis en place en application des conclusions concernant l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique ⁷, adoptées en 2013 par la Conférence internationale du Travail. L'accent y est mis sur l'économie des services à la personne et ses répercussions sur les politiques de l'emploi et de la migration de main-d'œuvre. Une base de données sur les politiques de la vieillesse et un nouvel outil intégré sur l'emploi et les systèmes de protection sociale seront créés.
 - iii) Une étude visant à appréhender **les répercussions de l'évolution des techniques sur l'emploi, les conditions de travail et les compétences** dans une perspective globale sera réalisée.
 - iv) Les travaux sur **la segmentation du marché du travail et l'impact des diverses formes de contrat sur le volume et la qualité de l'emploi** dans certaines catégories

⁷ Document GB.319/INS/3/3.

de population se poursuivront. L'analyse transnationale et ses conséquences pour l'action à mener seront mises en évidence.

- v) Une étude sera entreprise sur **les inégalités et leurs conséquences pour la croissance économique et l'emploi**.
- vi) Une étude **des régimes fonciers et des modes d'utilisation des terres ainsi que de leurs répercussions sur la productivité et l'emploi dans les zones rurales** sera envisagée dans le cadre du domaine de première importance et du résultat relatifs à l'économie rurale.
- vii) Un travail de recherche sera réalisé sur l'évolution récente, les caractéristiques et la composition de **l'emploi indépendant** dans des pays de régions différentes, qui se trouvent à des niveaux de développement différents. Une première démarche a été entreprise dans le cadre de l'accord de partenariat sur l'emploi des jeunes établi avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI).
- viii) A partir de 2015, le Bureau se penchera sur le sens et la définition de la notion **d'insécurité de l'emploi et ses conséquences sociales et économiques**.

50. Les résultats des travaux susmentionnés viendront enrichir les initiatives décidées par le Directeur général pour le centenaire de l'Organisation et, en particulier, celle qui porte sur l'avenir du travail.

Examen volontaire de la politique de l'emploi par les pairs

51. Le Bureau propose de soumettre à l'examen du Conseil d'administration un document contenant des propositions et des options relatives à un examen volontaire par les pairs de la politique de l'emploi, l'objectif étant de favoriser le partage des connaissances et des bonnes pratiques entre les Membres de l'Organisation. Les propositions pourraient être établies pour la session du Conseil d'administration de novembre 2015 ou mars 2016. Sur la base des directives du Conseil d'administration, l'examen par les pairs pourrait être expérimenté dans deux régions d'ici à 2018.

Dialogue social

52. Les conclusions soulignent que le dialogue social, y compris la négociation collective, et le tripartisme, sont des outils précieux pour forger un consensus sur les politiques de l'emploi et l'attitude à adopter face à des transformations structurelles. Le Bureau continuera de veiller à ce que les partenaires sociaux puissent participer activement et de manière constructive à l'élaboration de politiques de l'emploi efficaces ainsi qu'à leur application.

53. Les activités de promotion du dialogue social, fondées sur la reconnaissance de l'importance de la négociation collective, soutiendront la mise en place de systèmes efficaces d'enseignement et de formation techniques et professionnels.

54. Les objectifs seront l'implication systématique de tous les acteurs concernés, la coordination entre les institutions gouvernementales et le renforcement des capacités des mécanismes de coordination interministérielle, des commissions tripartites de l'emploi et des conseils économiques et sociaux.

Partenariats

55. Les efforts déployés par l'OIT pour obtenir que le plein emploi productif et le travail décent fassent partie des objectifs du programme de développement pour l'après-2015 commencent à porter leurs fruits. Le Bureau continuera d'apporter sa contribution technique, notamment en définissant des cibles et des indicateurs. La participation de l'OIT au processus du G20, en particulier au sein du Groupe de travail sur l'emploi, permettra de promouvoir le cadre global des politiques de l'emploi. Le Bureau continuera de coordonner la réflexion sur la mise en valeur des ressources humaines dans le cadre du Groupe de travail du G20 sur le développement, notamment en ce qui concerne l'élargissement des possibilités de partage des connaissances entre pays du Sud.
56. La coopération et les partenariats établis aux niveaux mondial et régional, notamment avec la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI), l'OCDE, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les institutions régionales, les banques de développement régionales et les organisations économiques régionales compétentes ainsi que des partenariats spécifiques, pour l'emploi des jeunes et/ou le développement des compétences par exemple, seront consolidés de manière à promouvoir une approche globale de la question de l'emploi et à en assurer la cohérence.

Modalités de mise en œuvre et stratégie de mobilisation de ressources

57. Les initiatives proposées par le Bureau commencent à être intégrées dans les cadres d'action, comme le programme et budget pour l'actuelle période biennale, les propositions pour 2016-17, les domaines de première importance et les projets de coopération technique.
58. Le travail de suivi nécessite une coopération et une coordination étroites, d'une part, entre les départements des politiques, de la recherche et des statistiques et, d'autre part, entre les bureaux extérieurs et le siège, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre d'une politique globale de l'emploi et la recherche orientée vers l'action. Le prochain séminaire de l'équipe globale du BIT chargée des politiques de l'emploi, qui doit se tenir en janvier 2015, sera consacré à la mise en œuvre du plan de suivi des conclusions de 2014.
59. La recherche de ressources extrabudgétaires destinées à soutenir les mandants de l'OIT et à renforcer leurs capacités se poursuivra.
60. Les activités du Bureau relatives à l'emploi feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation dans le cadre des domaines de première importance, des mécanismes du programme et budget et des rapports thématiques soumis au Conseil d'administration.

Projet de décision

61. *Le Conseil d'administration prie le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour l'exécution du plan de suivi destiné à assurer la mise en œuvre des conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi, et de s'en inspirer pour l'élaboration des futures propositions de programme et de budget ainsi que d'initiatives de mobilisation de ressources, et, dans la mesure du possible, pour la mise en œuvre du programme et budget de la période biennale 2014-15.*